

Arrêté N° MA-ART-2024-025

**OBJET :** Arrêté permanent de modification des règles de circulation, Le Clos Maupas, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3;

**Vu** les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** l'article R.644-2 du Code Pénal ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** le fait que la commission cadre de vie de la commune a été saisie;

**Considérant** les problématiques de circulation et de vitesse au sein du lotissement Le Clos Maupas, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 -** La circulation au sein du lotissement Le Clos Maupas est modifiée:

1-1 Une zone de rencontre est mise en place.

La vitesse des véhicules motorisés est limitée à 20km/h.

1-2 Un panneau STOP avec miroir est mis en place à l'intersection rue des mésanges et rue des Pinçons.

1-3 Des barrières sont mises en place à la sortie du chemin piéton.

1-4 Des marquages au sol sont maintenant visibles.



- ARTICLE 2 -** La commune de Les Monts d'Aunay est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire et de l'information des riverains.
- ARTICLE 3 -** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 4 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
  - Monsieur le Chef du centre de secours des Monts d'Aunay,
  - Monsieur le Responsable de l'Agence Routière,
  - Le responsable des Services Techniques,
  - Monsieur le Président de Pré-Bocage Intercom,
  - Service technique,
  - Service valorisation, collecte et recyclables,
  - Monsieur le Responsable des Bus Verts,
  - Monsieur le Responsable des Voyages de l'Odon,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 06 février 2024

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

